

DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 26 JUIN 2017 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Lors de l'ouverture des Formations Paritaires Mixtes Académiques, en réponse à certaines déclarations dont la nôtre, vous avez rappelé, Monsieur Le Recteur, qu'il y avait eu de nombreuses créations de postes durant les 5 années passées et vous avez affirmé que contrairement à ce que nous craignons, il n'était pas prévu dans la politique du nouveau gouvernement de supprimer des postes. Vous avez même précisé qu'il y aurait des nouvelles créations...

Nous souhaitons aujourd'hui rappeler ici encore une fois que s'il y a bien eu créations de postes entre 2012 et 2017, elles ont été largement insuffisantes. En effet, même sans tenir compte de l'augmentation démographique, ces créations n'ont absolument pas compensé les nombreuses suppressions d'avant 2012. Aujourd'hui, les conditions de travail des enseignants sont très dégradées notamment parce qu'il y a trop d'élèves par classe.

Concernant votre optimisme sur les créations de postes, nous ne le partageons pas. Lors du dernier Comité Technique Ministériel, celui qui s'est tenu le 21 juin dernier en présence du Ministre de l'Education Nationale, soit 2 jours après l'ouverture des FPMA à Bordeaux, dans sa déclaration liminaire, la FNEC-FP-FO a fait part de son inquiétude quant à un certain nombre d'orientations annoncées, comme la suppression de 50 000 postes dans la Fonction Publique d'Etat, le rétablissement du jour de carence, la poursuite de la contractualisation de la fonction publique et la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires de retraite. Et la question de la suppression de 20 000 postes dans l'Education Nationale a été posée par FO. Le Secrétaire Général a répondu que « les arbitrages étaient en cours de discussion mais que l'hypothèse est inférieure à 20 000 suppressions pour l'Education Nationale... ». Monsieur Le Recteur, nous voyons bien dans cette réponse que le ministère reconnaît qu'il y aura des suppressions de postes. Mais cette information n'était peut-être pas encore arrivée jusqu'au rectorat de Bordeaux...

Cette année scolaire se termine, ce CTA est le dernier avant les vacances scolaires et c'est pourquoi nous souhaitons ici faire le point sur les réformes passées et sur les récentes mesures que le Ministre a prises. Nous souhaitons également rappeler nos principales revendications.

Vous savez tous notre attachement républicain à l'école publique et laïque. Pour FO, les programmes, les horaires et les diplômes doivent être nationaux afin de favoriser l'égalité des chances et de garantir l'égalité des droits. Or, l'ensemble des réformes de ces dernières années visant à toujours plus de territorialisation de l'Ecole va à l'encontre de ce principe. En effet, une autonomie croissante des établissements et la régionalisation de l'enseignement, notamment de l'enseignement professionnel, transforment peu à peu l'Education Nationale, une et indivisible, en une multitude d'établissements et de programmes. D'ailleurs, le fait que le Ministre ait été amené à prendre en urgence des mesures modificatives sur le collège et sur les rythmes scolaires témoigne que ces deux réformes constituent un problème majeur.

S'agissant du collège, l'arrêté présenté au dernier CSE et publié au Journal Officiel du 18 juin ne modifie pas le fond de la réforme de Madame Vallaud-Belkacem. Il renvoie aux établissements les arbitrages entre AP, EPI et enseignements facultatifs. Cela renforce les inégalités, la concurrence entre les disciplines, les personnels et les établissements puisque tout se fait à moyens constants : c'est un pas supplémentaire vers davantage d'autonomie, aux antipodes de ce que l'on serait en droit d'attendre d'une Education pourtant dite « Nationale ». Ce que demandent les enseignants, ce n'est pas de devoir se battre collège par collège, conseil pédagogique par conseil pédagogique, sous la tutelle de 5000 conseils d'administration pour obtenir de pouvoir enseigner leur discipline, le retour du latin, du grec, des classes bilingues ou des classes européennes. FO demande la restitution des horaires aux très nombreuses disciplines qui en ont perdu, des dotations horaires garantissant le rétablissement de tous les enseignements et de toutes les options, sections et dispositifs. La FNEC-FP-FO demande les mêmes horaires disciplinaires dans tous les collèges de la République, la garantie inaliénable d'horaires nationaux, condition non suffisante mais indispensable à la réussite scolaire des élèves dans tous les établissements, si tant est que ce but-là soit effectivement recherché.

Concernant le projet de décret sur les rythmes scolaires, nos collègues avaient vu dans les premières annonces un espoir de sortir d'une situation désastreuse dans laquelle ils sont plongés depuis 2013 avec cette réforme. Depuis le début, nous n'avons eu de cesse de rappeler que les décrets Peillon/Hamon ont dégradé les conditions de travail des enseignants, allongé leur temps de présence, augmenté les frais de déplacement liés à la journée supplémentaire et augmenté la tutelle des élus politiques sur les écoles en multipliant les ingérences municipales en matière d'organisation et de pédagogie. Ces ingérences découlent de la confusion scolaire/périscolaire entraînée par la mise en place des Projets éducatifs de Territoire (PEdT). Malheureusement le texte du décret soulève davantage de problèmes qu'il n'en résout. Sur le terrain, nos collègues aspirent très largement à revenir rapidement à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Cette organisation doit être commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national. Il en est de même pour l'organisation de l'année scolaire, qui doit être arrêtée selon un calendrier unique des congés et des vacances, basé sur 36 semaines de classe avec le respect d'une alternance de 7 semaines de classe et de 2 semaines de vacances, et sans dérogation possible.

Concernant le PPCR, vous savez l'opposition de FO et vous connaissez les combats que nous avons menés pour qu'il ne soit pas mis en place. Notre combat continue. Mais aujourd'hui, nous nous interrogeons aussi sur l'aspect technique de cette mise en place. En effet, les gestionnaires des personnels ont-ils reçu des informations ? Ont-ils été formés pour mettre en place le PPCR ? Certains d'entre-eux nous ont avoué que rien ne semblait prêt pour basculer vers une nouvelle évaluation. Quant à la promotion à la hors classe ou à la classe exceptionnelle, c'est le flou le plus complet. En CAPA hors classe, Madame La DRRH elle-même n'a pas pu être très précise sur les critères qui seront retenus pour la prochaine campagne. Le PPCR est un passage en force, il est injuste et semble inapplicable...

En tout état de cause, sur tous ces sujets, nous continuerons à porter, en toute indépendance, les revendications de nos collègues. C'est notre rôle.

Nous souhaitons aussi ici, Monsieur Le Recteur, vous alerter une nouvelle fois sur la dégradation des conditions de travail. Nous vous l'avons souvent dit et écrit, les réformes successives ont contribué grandement à une détérioration de nos conditions de travail. Les personnels sont chaque année davantage épuisés. Il

faut que cela cesse, car il en va de la qualité du service public de l'Éducation. Mais nous voulons vous informer plus particulièrement de la situation des DDFPT. En effet, cette année, nous avons été contactés par de nombreux DDFPT qui souhaitent nous dire qu'ils étaient proches du burn-out. Certains d'entre-eux souhaitent reprendre un poste d'enseignant. D'autres sont en arrêt de travail, en disponibilité ou en congé parental parce qu'ils n'arrivent plus à remplir les missions qui leur sont données. D'autres encore se posent des questions sur la suite qu'ils veulent donner à leur carrière professionnelle. Le nombre de DDFPT nous ayant alertés est suffisamment important pour que nous pensions qu'il y a un réel problème et que le champ de leurs compétences doit être précisé à tous, enseignants, DDFPT et chefs d'établissement. Nous en profitons pour redire que l'objectif affirmé par Monsieur Le DAFPIC, celui de donner 2 établissements proches à un seul DDFPT, est complètement utopique et dangereux pour la santé de nos collègues. Nous espérons que cet objectif sera abandonné définitivement.

Nous aborderons également en questions diverses, la situation de certains enseignants en collège et en lycée qui, en cette fin d'année, ont une surcharge de travail inhabituelle ainsi que des contraintes de déplacement importantes.

Concernant la situation de nos collègues non titulaires exerçant des missions d'enseignement, d'éducation et d'orientation, et des missions de psychologues scolaires dans les écoles et les établissements publics d'enseignement du second degré, nous espérons, Monsieur Le Recteur, que lorsque nous aborderons le point 6 de l'ordre du jour de ce CTA, vous accepterez les débats et que certaines modifications seront acceptées au regard de la circulaire ministérielle du 20 mars 2017. En effet, concernant la rémunération d'un agent nouvellement recruté, il est précisé qu'elle peut dépendre d'un certain nombre de critères comme l'expérience professionnelle détenue, la rareté de la discipline enseignée ou la spécificité du besoin à couvrir. Nous espérons donc que votre proposition évoluera et que l'expérience professionnelle sera également déterminante pour le choix de l'indice de rémunération. S'agissant des collègues déjà sous contrat avant ces nouvelles dispositions, il est également précisé dans la circulaire que « les contractuels de l'enseignement professionnel relèvent uniquement de la 1^{ère} catégorie quel que soit le diplôme et l'expérience détenus ». Nous demandons donc que soient revus les contrats de ceux qui, ne remplissant pas les conditions pour se présenter aux concours, ont signé un avenant à leur contrat les plaçant seulement en catégorie 2. Nous refusons également que certains collègues reclassés au même indice qu'ils détenaient auparavant, perdent les années d'ancienneté qu'ils avaient acquises. Aucun agent contractuel ne doit être perdant.

Pour terminer, nous avons appris la semaine dernière que le ministre vous avait adressé, comme à tous les recteurs, une lettre dans laquelle il annonce sa volonté d'organiser une rentrée 2017 en musique dans les écoles et établissements secondaires. Il avance comme argument la nécessité de « créer un environnement favorable, un cadre bienveillant »... « Il s'agit de proposer aux élèves d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue ». Nous n'imaginons pas qu'il y aura une seule école ou établissement de l'académie qui organisera une telle rentrée. Mais puisque le ministre parle de cadre bienveillant et d'environnement favorable pour les élèves, nous souhaiterions en profiter pour lui dire qu'il serait tout aussi important que l'Etat considère davantage ses agents. Il pourrait par exemple décréter une augmentation de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de 16% que nous avons subie depuis 2000 et décider d'abroger le PPCR qui est un véritable danger pour les garanties statutaires des personnels, pour leur santé au travail et pour leurs conditions de travail et de vie.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Marie-Laure Saulnier, Eric Mouchet
Bruno Arbogast, Marc Guyon